QUEL TOURISME POUR LA HAUTE-SAVOIE ?

LE PLAN DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR 2013-2022

haute savoie
Conseil Général
Chaque jour à vos côtés

www.cg74.fr

Sommaire

- Le sens de la démarche p.4
- La vision « Montagne » élargie à une vision « Tourisme pour toute la Haute-Savoie » p.5
- Un doublement des crédits pour soutenir les projets des territoires p.7
- Un plan pour tout le département p.8
- Stations de montagne p.9
- Une politique de « Grands sites » p.10
- D'autres actions transversales… p.11
- L'accessibilité et le tourisme adapté p.11
- Le tourisme culturel p.12
- Les produits de randonnée et d'itinérance p.14
- L'hébergement p.15
- Gagner les jeunes… p.16
- Développement touristique… et développement durable p.18
- Savoie Mont-Blanc - Promouvoir notre destination p.20
- Des partenaires au service des territoires p.21
- Des moyens financiers à la hauteur des enjeux p.21
- En parallèle au plan tourisme, la réalisation de grandes actions structurantes p.22
- La mise en œuvre du plan tourisme… Comment ? p.23
- La finalisation du plan tourisme… Quand ? p.23

LE DÉPARTEMENT RENFORCE SON IMPLICATION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET ENGAGE UN PLAN DE 250 M€ SUR 10 ANS.

Quatre ans après sa mise en œuvre, le Conseil général a souhaité tirer un premier bilan de la « politique montagne » *et a convié l'ensemble des Maires des stations de montagne à une réunion d'échanges à ANNECY le 7 novembre 2011.*

La quasi-totalité des Maires ont répondu présent et les débats ont permis de prendre acte d'une part d'une satisfaction assez générale par rapport à ce qui a été notamment qualifié de « vraie politique de territoire avec le ski comme colonne vertébrale », mais aussi d'une attente de pérennisation au-delà de 2012, terme prévu des différentes contractualisations.

De multiples thèmes ont aussi été évoqués : *le changement climatique, l'accessibilité multimodale du département, la couverture très haut débit, les distorsions entre les deux départements savoyards et le rôle de SMBT, les politiques tarifaires, l'intérêt des classes de découvertes, les synergies entre petits sites ou entre villes et montagnes, le classement des meublés de tourisme, les différents types de clientèles et l'évolution des attentes...*

Cette rencontre a donc conforté le Conseil général dans sa volonté de poursuivre sa politique en faveur de la montagne, mais aussi de l'inscrire durablement dans un cadre plus structurant directement en rapport avec ses compétences réglementaires et sa responsabilité à l'égard de l'ensemble du territoire haut-savoyard.

C'est pourquoi la « politique montagne » devient le « plan tourisme 2013-2022 ». La réunion du 25 septembre 2012 a pour but de présenter à l'ensemble des Maires du département la réflexion interne conduite par le Conseil général au cours du 1er semestre 2012.

Le présent document en est une synthèse soumise à leur appréciation.

Des objectifs et des modes de partenariats nouveaux avec les territoires, au service d'une vision globale partagée des enjeux...

→ UN DÉPARTEMENT
QUI ACCOMPAGNE, STRUCTURE
ET COORDONNE.

→ DES TERRITOIRES
QUI LIENT LA COMPLÉMENTARITÉ
DE LEURS ATOUTS POUR
DÉVELOPPER DE NOUVELLES
AMBITIONS PARTAGÉES.

LE SENS DE LA DÉMARCHE

L'objet du « plan tourisme » élaboré par le Conseil général est de donner à l'ensemble des collectivités locales et des acteurs publics et privés de ce secteur majeur de l'économie de la Haute-Savoie une lisibilité accrue sur ce que pourrait être le rôle du Département pour les 10 années prochaines. C'est ce qui justifie le choix d'un plan 2013-2022.

→ **EN QUELQUE SORTE, SIMPLE DOCUMENT D'ORIENTATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DE L'ACTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, CE PLAN N'A PAS L'AMBITION DE SE SUBSTITUER AUX STRUCTURES DE RÉFLEXION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME, dont la compétence s'exprime notamment au travers des « Carnets de route de la montagne ».**

Une bonne part de ses propositions s'inscrit d'ailleurs dans la droite ligne de la dernière phrase de la préface signée de Renaud DONNEDIEU DE VABRES, Président du Conseil d'administration, et Christian MANTEI, Directeur général d'ATOUT France, pour la seconde édition des « Carnets » :

> **« Le ski restera toujours la pierre angulaire du tourisme de montagne en hiver, et la promenade celle de l'été, mais plus que jamais l'heure est à l'élargissement des registres émotionnels et affectifs, dans un marché toujours plus concurrentiel et complexe à décrypter. »**

DE LA « POLITIQUE MONTAGNE » AU « PLAN TOURISME »…

De 2007 à 2012, le Conseil général a conduit une « politique montagne » largement construite sur un énorme travail d'observation, de recueil de données et de concertation avec les acteurs des différents massifs, engagé dès 2005 et réalisé alors avec l'ATD 74 et l'appui d'un consultant extérieur.

Pour l'essentiel, les constats et analyses faits à cette période restent valables. Il n'était donc pas question de reprendre à zéro cette phase diagnostic, **d'autant que les observations par les professionnels eux-mêmes ne manquent pas.**

Le premier bilan objectif de la « politique montagne » a révélé à la fois une grande satisfaction des Maires quant à l'action menée et une réelle attente de continuité. En effet, beaucoup des problèmes structurels de l'activité touristique dite « de montagne » restent entiers : **constat de la perte d'attractivité de la seule activité ski, sentiment de « courir après » des attentes de plus en plus variées de clientèles de plus en plus diffuses, manque de lisibilité globale et de démarquage de nos spécificités par rapport à la complexité des concurrences, difficulté d'optimiser la gouvernance…**

→ ***C'est pourquoi le plan 2013-2022 ne reviendra pas sur le détail de l'ensemble des problématiques décortiquées par un collectif étoffé d'acteurs professionnels du tourisme, mais limitera ses ambitions à proposer une trame cohérente pour la construction de partenariats efficaces entre le Département et les collectivités locales en vue de la réalisation d'actions concrètes clairement identifiées, chiffrées et programmées sur les 10 ans qui viennent. Parallèlement, les uns et les autres continueront, bien sûr, de conduire avec l'ensemble du monde de l'économie touristique les réflexions indispensables pour constater les évolutions, comprendre les enjeux et finaliser les réponses les plus adaptées.***

LA VISION « MONTAGNE » ÉLARGIE À UNE VISION « TOURISME POUR TOUTE LA HAUTE-SAVOIE »

DONNER LES SUITES JUSTIFIÉES À LA « POLITIQUE MONTAGNE » DANS UNE REDÉFINITION DES RÔLES

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE POLITIQUE, PLUS « STRUCTURANTE » À DESTINATION DE TOUTE LA HAUTE-SAVOIE,

L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES TERRITOIRES À DES DEGRÉS DIVERS (TERRITOIRES DITS « INTERMÉDIAIRES » ENTRE PÔLES TOURISTIQUES, « AVANT-PAYS », ZONES URBAINES…)

UNE SÉLECTIVITÉ ACCRUE POUR L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES DÉPARTEMENTALES

- → Cohérence avec les objectifs départementaux.
- → Valeur structurante au niveau d'un massif, d'un bassin de vie ou d'une intercommunalité.
- → Crédibilité économique du projet.
- → Inscription dans une démarche de développement durable.
- → Dossiers complets, bénéficiant des autorisations administratives et réalisables dans un délai fiable.

APPLICATION SYSTÉMATIQUE D'UN PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

- → Pas d'aides départementales supérieures aux engagements locaux des porteurs de projets, déduction faite de l'ensemble des subventions autres. Taux prenant en compte la situation financière des Communes.

EXEMPLES D'OPÉRATIONS	CONDITIONS À LA PRISE EN CONSIDÉRATION PAR LE DÉPARTEMENT
> Création d'un téléporté entre vallée (lac) et montagne (station)	Bilan objectif de la situation de départ, notamment dans le rapport entre rôle de la collectivité publique et la promotion privée. Le cas échéant, justification de la nécessité d'une reconversion.
> Reconversion d'un site touristique en difficultés	Étude économique démontrant la pertinence de l'opération et la viabilité financière de l'exploitation.
> Sauvegarde d'un patrimoine classé	Inscription dans une échelle géographique et un bassin humain pertinents, du type des « grands territoires » proposés.
> Importantes actions de modernisation ou/et diversification	Portage par une intercommunalité compétente pour l'ensemble des actions de développement touristique du territoire concerné. Inscription dans un projet global mutualisant les risques financiers liés à l'exploitation avec d'autres activités du territoire touristique.
> Grosse infrastructure transversale	Étude d'impact démontrant l'inscription du projet dans un concept concret de développement durable.

L'ANIMATION DES TERRITOIRES EST L'AFFAIRE DES ACTEURS LOCAUX

Dans ce domaine, le rôle du Conseil général se limite à la valorisation des grands sites patrimoniaux et culturels dont il est propriétaire, à la « labellisation » concertée* de « sites et pôles d'intérêt départemental », à des soutiens à des réseaux cohérents** **d'acteurs potentiels de l'animation et de la mise en valeur des atouts touristiques,** à des soutiens forts à des manifestations d'envergure exceptionnelle, **à la condition qu'elles aient un rayonnement au moins départemental voire régional.**

** Cette « labellisation » partenariale avec des intercommunalités, sur des objectifs convenus, est conditionnée à la mise en place de règles précises de gouvernance et de financement des programmations d'investissements.*

*** Le Département subventionne des réseaux associatifs sur des objectifs transversaux définis, mais n'intervient pas sur le financement des actions locales.*

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LA COORDINATION DES ACTEURS DANS DES « CONTRATS DE TERRITOIRES » ET MET EN PLACE UN COMITÉ DE PILOTAGE

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES DES TERRITOIRES, AVEC LES ÉLUS LOCAUX

- Des coordinations élargies **massifs, lacs-massifs, vallées-stations…**
- Des « Contrats de sites » et « Contrats de territoires » mettant noir sur blanc les complémentarités d'interventions, entre le « structurant » et le « développement local ».

COORDINATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU TOURISME

- Synergies entre acteurs publics, rôle de SMBT, de l'UDOTSI, du tissu fédéral, des associations, des services de l'État…
- Synergies entre acteurs privés : transport, hôtellerie, DSF, tour-opérateurs…

L'ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Les projets de territoires, pour être soutenus par le Département, devront être de plus en plus portés par **des intercommunalités** fédérant localement l'initiative publique et l'initiative privée.

Il faut redonner du sens à la continuité territoriale, en veillant aux complémentarités entre territoires et en optimisant les rôles potentiels : éviter les doublons, préserver l'environnement, tenir compte de l'existant…

> *Comment travailler ensemble à des échelles pertinentes et trouver plus de cohérence, plus de performance, plus de lisibilité ?*

DES « TERRITOIRES DE COHÉRENCE » POUR LE PILOTAGE (COPIL) DÉPARTEMENTAL

L'un des problèmes perpétuellement soulevés en matière de tourisme est celui de la multiplicité des intervenants de la seule sphère publique. S'y ajoute une complexité de politiques entremêlées et de périmètres d'intervention plus ou moins cohérents ou compatibles (PLU, SCOT, CDDRA…).

Le Conseil général souhaite, dès 2013, une meilleure coordination des actions et l'acceptation par tous ses partenaires élus des territoires, de périmètres de réflexion et de décision plus adaptés aux enjeux d'ensemble de l'économie touristique départementale. Parallèlement, les voies d'une mise en cohérence avec l'échelon régional devront être recherchées.

Aux côtés du CONSEIL GÉNÉRAL et de l'ASSOCIATION DES MAIRES, UNE REPRÉSENTATION DE

5 « GRANDS TERRITOIRES »

AU SEIN D'UN COMITÉ DE PILOTAGE garant de vision départementale.

Parallèlement, les Conseillers généraux seront responsables du lien permanent avec les Communes et EPCI des territoires de leur canton.

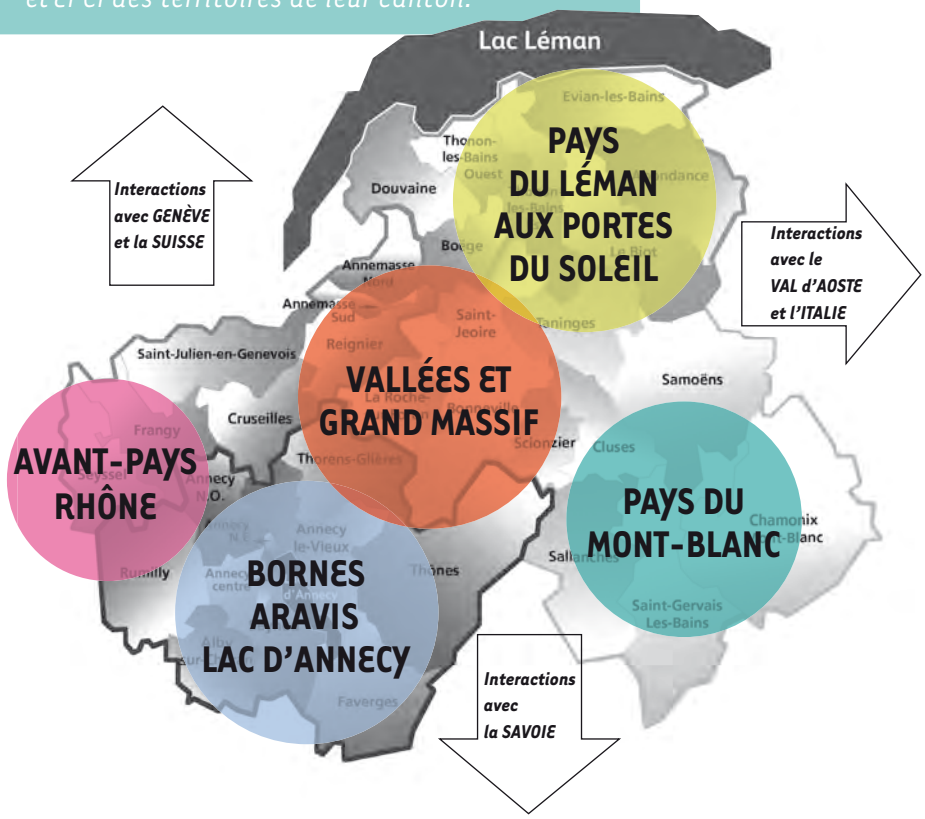

UN DOUBLEMENT DES CRÉDITS POUR SOUTENIR LES PROJETS DES TERRITOIRES

En plus des politiques thématiques ou transversales déclinées plus loin pour un total de 180 M€, le Conseil général propose d'allouer 70 M€ de subventions aux projets structurants des territoires.

À UN TAUX MOYEN DE L'ORDRE DE 30 %, CELA CORRESPOND À ENVIRON 230 M€ HT D'INVESTISSEMENTS NOUVEAUX FONDÉS :

- sur une analyse économique convaincante **pour le moyen et le long terme ;**
- à une échelle territoriale pertinente, **en cohérence avec les territoires voisins ;**
- dans une démarche de développement durable affirmée et visant à **conférer une identité novatrice à un territoire.**

UN PLAN POUR TOUT LE DÉPARTEMENT

DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR LIER TOUS LES TERRITOIRES, DES PROJETS CIBLÉS POUR VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DE CHACUN !

Le Conseil général se veut garant d'une équité maximale entre tous les acteurs de l'économie touristique. C'est la condition essentielle pour atteindre la synergie maximale des compétences, des volontés et des moyens des uns et des autres, pour le développement équitable et durable d'un produit « Haute-Savoie » lisible à l'international.

Son plan restera ouvert à toutes les améliorations que le savoir-faire et l'esprit d'initiative ou d'innovation des professionnels et des acteurs locaux seront susceptibles d'apporter. Le tableau de synthèse ci-dessous, qui anticipe les thématiques développées plus loin, constitue donc une base de discussion.

	GRANDS PROJETS STRUCTURANTS	DOMINANTES PROJETS DE TERRITOIRES	ITINÉRANCE	CULTURE ET PATRIMOINE ÉVÉNEMENTS	GRANDS SITES
LÉMAN ET CHABLAIS	THD Désenclavement routier TGV Chablais	Mobilité collective Grands équipements sportifs Confortements hiver Diversifications Tourisme lac et thermalisme Tourisme d'affaires	PDIPR Voie verte sud-Léman Cols Bassachaux, Joux-Verte, Corbier, Montée Morzine-Avoriaz Tour du Roc d'Enfer Refuges	Abbaye Abondance Site de Rovorée Abbatiale Aulps Évian Masters Palais Lumière Festivals	Rive lémanique Évian Haut Chablais
VALLÉES ET GRAND MASSIF	CEVA THD Funiflaine	Mobilité collective Modernisation Plaine-Joux Diversifications Projet coordonné Annemasse Agglo/Giffre/Vallée verte Tourisme d'affaires	PDIPR Vélo-route La Frontalière Voie verte Machilly-Etrembières Voie verte Léman-Mt-Blanc Cols La Ramaz, Joux-Plane, Pierre carrée Refuges	Musée Bonneville Chartreuse Mélan Abbaye de Sixt Musiques en Stock Art moderne Festivals	Fer à Cheval
MONT-BLANC	THD TMB St-Gervais/ Vallorcine TGV St-Gervais	Mobilité collective Plan « Tourisme durable » Grands équipements sportifs : Les Houches, Grépon Thermalisme Tourisme industriel Tourisme d'affaires	PDIPR Voie verte Léman-Mont-Blanc Réserves naturelles Refuges	Art moderne Festivals UTMB	Mont-Blanc et Aiguilles rouges
RHÔNE *AVANT-PAYS*	THD RD 1508	Mobilité collective Tourisme fluvial Tourisme industriel (barrages) Œnotourisme	PDIPR Véloroute du Léman à la mer Cols Clergeon, Salève Refuges	Clermont Médiévales Festivals	-
ANNECY BORNES ARAVIS PAYS DE FAVERGES	THD RD 1508 Tunnel Semnoz	Mobilité collective Projet global « Lac et montagnes » Confortements hiver Aravis, Semnoz et Sambuy Site vol libre La Forclaz Tourisme d'affaires	PDIPR Piste cyclable lac d'Annecy Cols Aravis, Colombière, Semnoz, La Forclaz Refuges	Conservatoire BSN, CCSTI Fête du Lac FIFA/MIFA Au Bonheur des Mômes Festivals	Les Glières La Forclaz Ponts de la Caille

STATIONS DE MONTAGNE

POURSUITE DES PROGRAMMES « DOMAINES SKIABLES »

NEIGE DE CULTURE

La politique menée en matière de neige de culture a incontestablement répondu à une urgence forte face aux évolutions climatiques… **Elle sera poursuivie avec une vigilance accrue, en fonction des impératifs de protection de la ressource en eau, de la situation économique des stations ou des efforts de diversification de l'offre hivernale (entre autres, vers les nouvelles glisses).** Priorités inchangées, notamment s'agissant des liaisons entre domaines et retours stations.

MODERNISATION, DIVERSIFICATION, RECONVERSION

Dans un environnement concurrentiel en perpétuelle évolution, les stations ne peuvent préserver ou développer leur attrait et leur compétitivité qu'au travers d'une adaptation permanente de leur offre de glisses : **développement de qualité sportive ou paysagère des pistes, modernisation des remontées mécaniques, liaisons entre domaines, généralisation de forfaits mains-libres valables pour l'ensemble des massifs…** Parallèlement, elles doivent anticiper au mieux les nouvelles attentes, **tant en matière d'activités hors ski pour l'hiver que pour le développement du tourisme toutes saisons. Cela peut conduire à repenser fondamentalement le cadre général d'accueil ou les conditions d'hébergement, mais aussi à diversifier les infrastructures publiques et privées de loisirs et de bien-être.**

C'est pourquoi le Conseil général soutiendra fortement les investissements des stations vers la qualité, en tenant compte des critères généraux rappelés plus haut en matière de cohérence et de structuration du territoire.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

Plus encore que les grands domaines, stations moyennes et petits sites se doivent d'inscrire leur développement dans un schéma économique garant d'équilibre et de pérennité. Celui-ci passe logiquement par une pleine intégration de leurs problématiques et de leurs ambitions à la cohérence économique et touristique d'un territoire plus large. Les efforts qu'ils consentiront en matière d'adaptation de leur identité à cette cohérence seront compensés par la reconnaissance et la valorisation de leur rôle, tant dans les plans de communication que dans les financements départementaux.

STATIONS MOYENNES

Accentuation des coopérations fondées sur une logique de territoire. Le Conseil général continuera d'aider les démarches répondant à des logiques de massif, en termes notamment de diversification raisonnée.

PETITS SITES

Ils jouent un rôle essentiel vis-à-vis des scolaires et de la survie de certains territoires et justifient la poursuite d'une politique départementale de solidarité territoriale pour développer et qualifier des structures d'accueil et de séjour à la hauteur des nouvelles attentes.

UNE POLITIQUE DE « GRANDS SITES »

METTRE EN AVANT DES TÊTES D'AFFICHE, POUR TIRER TOUS LES TERRITOIRES

→ LES PAYS DU MONT-BLANC

Accompagner la démarche « tourisme durable » du territoire, soutenir les ambitions en matière de grandes manifestations d'envergure mondiale et en faire un territoire pionnier en valorisation des Espaces Naturels Sensibles.

→ LE GRAND MASSIF ET LE CIRQUE DU FER À CHEVAL

Globaliser les ambitions, en adjoignant à l'intérêt naturel d'autres dimensions : environnement (classement Grand Site), culture et patrimoine (Abbaye de SIXT, Chartreuse de MÉLAN), sports d'hiver et d'été dans le Grand Massif.

→ LE LAC ET LES « HAUTS DU LAC » D'ANNECY

Transformer le rapprochement initié en 2011 entre LAC d'ANNECY et ARAVIS, fédérer une richesse d'attraits complémentaires, avec le SEMNOZ, poumon de l'agglomération, les autres territoires du bassin, notamment le Pays de FAVERGES et le site de MONTMIN-LA FORCLAZ (pôle mondial de vol libre).

→ LES GLIÈRES

Une vocation plus ambitieuse à concrétiser par une redéfinition complète des conditions matérielles d'accueil et de médiation (notamment restauration de l'auberge), mais aussi par le développement et la promotion d'une valeur éco-touristique exemplaire.

→ LE CHABLAIS, DU LÉMAN AUX PORTES DU SOLEIL

Un projet global de développement et de promotion de l'économie touristique, pour que l'atout lac s'élargisse aux potentialités énormes des sites naturels, des patrimoines remarquables ou des itinéraires d'itinérance du « balcon » du Léman jusqu'au Haut Chablais.

D'AUTRES ACTIONS TRANSVERSALES...

LE CONSEIL GÉNÉRAL PEUT SOUTENIR D'AUTRES INITIATIVES QUALITATIVES OU D'INVESTISSEMENT SUR L'AVENIR QUI CONCOURRONT AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE...

C'est le cas, entre autres, de tout ce qui peut viser à l'excellence ou au développement de formations de très haut niveau dans le secteur du tourisme ou de l'économie départementale.
Le Département hébergera le master « tourisme » au sein de « Sciences Po ANNECY ».

Il continuera d'apporter son soutien au développement du pôle d'industries dédié aux sports outdoor, « Outdoor Sports Valley » et aux formations liées pour former les futurs managers, techniciens et commerciaux d'une branche d'activités née à ANNECY en 2009.

L'ACCESSIBILITÉ ET LE TOURISME ADAPTÉ

Rendre nos sites le plus accessible possible à tous les usagers, pour développer la qualité de vie de chacun, tout en restant pragmatique et conscient des limites de l'exercice dès lors qu'il s'agit d'accueillir des personnes handicapées.

SYNTHÈSE D'OBJECTIFS À METTRE EN ŒUVRE

> **Un engagement pérenne des professionnels du tourisme,** dans une démarche qualitative d'accueil et d'information de tous les publics.

> **Une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité d'un ensemble,** selon les grands types de handicaps.

> **Un label « Tourisme et handicap »,** pour les équipements touristiques retenus dans les poches d'accessibilité du territoire.

L'APPORT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Conseils pour l'obtention du Label « Tourisme et handicap », conseils en ingénierie (en lien avec l'UDOTSI et SAVOIE HAUTE-SAVOIE JUNIORS), soutiens ponctuels, via la MDPH, à des projets d'équipements spécialisés pour les activités sportives ou de loisirs.

DES PARTENAIRES

Administrations, CDOS, associations, clubs handisports, accompagnateurs en moyenne montagne, structures disposant des certifications et/ou de matériels adaptés.

LE TOURISME CULTUREL

EN PREMIER LIEU, LE CONSEIL GÉNÉRAL RÉALISERA, SUR LA DURÉE DU PLAN, DES INVESTISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS SUR LES DOMAINES DONT IL EST PROPRIÉTAIRE : ROVORÉE-LA CHÂTAIGNIÈRE À YVOIRE, CONSERVATOIRE D'ART ET D'HISTOIRE À ANNECY, CHÂTEAU DE CLERMONT, CHARTREUSE DE MÉLAN, ABBAYE DE SIXT-FER-À-CHEVAL, PONTS DE LA CAILLE ET MUSÉE DE BONNEVILLE.

Outre ses propriétés propres, le Département s'engage pour la sauvegarde et la valorisation en réseau de sites appartenant à des collectivités publiques ou, dans certaines conditions, à des propriétaires privés. Il a d'ores et déjà validé le principe d'aides particulières à des Communes ou EPCI pour leur permettre de faire face à leurs obligations de conservation et de valorisation de trois patrimoines exceptionnels :

- **L'ABBAYE D'ABONDANCE,**
- **L'ABBAYE D'AULPS,**
- **LE CHÂTEAU DES ALLINGES.**

En dehors de ces grands projets, le Conseil général poursuivra ses politiques habituelles en matière d'aides financières aux centres culturels des Communes et EPCI (dans certaines conditions) et à la conservation de sites patrimoniaux publics ou privés et à leur valorisation culturelle :

> CHÂTEAUX ET MAISONS FORTES : propriétés communales ou propriétés privées remarquables parmi lesquelles on peut citer les châteaux de Thorens, Montrottier, Menthon ou Ripaille…

> ABBAYES, PRIEURÉS, AUTRES ÉDIFICES RELIGIEUX REMARQUABLES.

> SITES ANTIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET INSCRIPTIONS LAPIDAIRES.

> ITINÉRAIRES D'ART MODERNE.

> SITES DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, TOURISME INDUSTRIEL.

DE GRANDS PROJETS CULTURELS 2013-2022

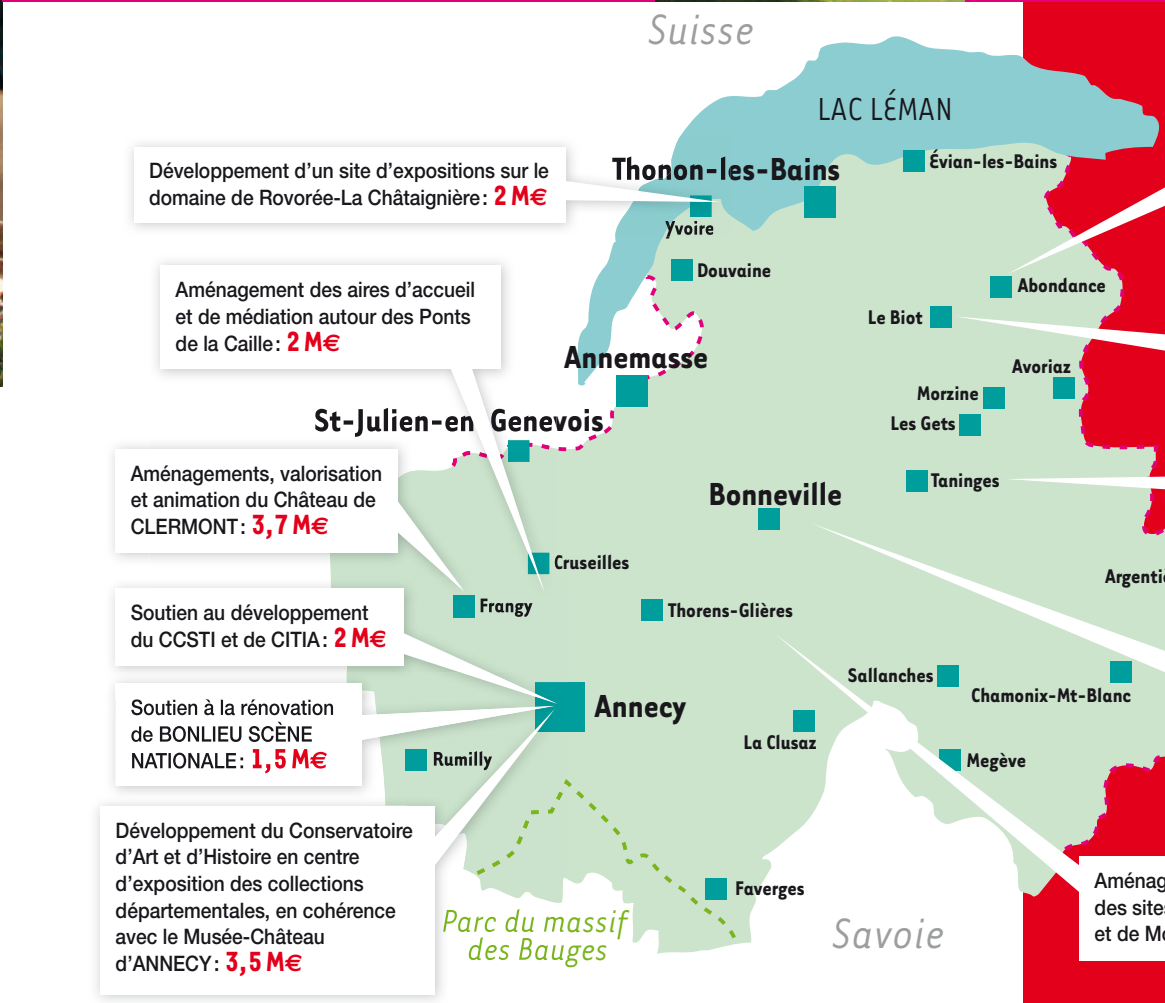

Développement d'un site d'expositions sur le domaine de Rovorée-La Châtaignière : **2 M€**

Aménagement des aires d'accueil et de médiation autour des Ponts de la Caille : **2 M€**

Aménagements, valorisation et animation du Château de CLERMONT : **3,7 M€**

Soutien au développement du CCSTI et de CITIA : **2 M€**

Soutien à la rénovation de BONLIEU SCÈNE NATIONALE : **1,5 M€**

Développement du Conservatoire d'Art et d'Histoire en centre d'exposition des collections départementales, en cohérence avec le Musée-Château d'ANNECY : **3,5 M€**

Sauvegarde et valorisation patrimoniale de l'Abbaye d'ABONDANCE : **2 M€**

Valorisation patrimoniale de l'Abbaye d'AULPS

Valorisation et développement du site de MÉLAN : **1,7 M€**

Sauvegarde et valorisation patrimoniale de l'Abbaye de SIXT : **4,9 M€**

Structuration du pôle culturel de BONNEVILLE Musée départemental de la Résistance : **7,1 M€**

Aménagements, valorisation et animation des sites historiques des Glières et de Morette : **6,9 M€**

LES PRODUITS DE RANDONNÉE ET D'ITINÉRANCE

RANDONNÉE PÉDESTRE, RAQUETTES, VTT, CYCLOTOURISME, RANDONNÉE ÉQUESTRE… À LA DÉCOUVERTE DE NOS PAYSAGES, TOUTE L'ANNÉE !

→ OPTIMISER ET QUALIFIER L'OFFRE DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET POURSUIVRE LES ACTIONS ENVERS LES REFUGES DE MONTAGNE

(en différenciant moyenne et haute montagne).

PLAN DÉPARTEMENTAL HAUTE-SAVOIE VÉLO VOIES VERTES

Le réseau cyclable structurant se compose de voies vertes, de routes aménagées et de simples itinéraires balisés.

→ MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES ACTIVITÉS ET SPORTS DE NATURE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES :

atouts de la montagne (escalade, via ferrata, vol libre…), des lacs et rivières (voile, aviron, kayak, pêche…), fréquentation organisée des Espaces Naturels Sensibles…

→ JOUER À FOND LA CARTE DU CYCLOTOURISME

Faire des Savoie le plus grand terrain de jeux en matière de pratique cyclosportive, mais aussi proposer tout un panel d'offres autour du vélo.

- Sécuriser la pratique cyclable, par des aménagements dédiés sur le réseau départemental.
- Valoriser l'usage touristique du département, par le développement homogène d'itinéraires balisés et des aménagements spécifiques pour le VTT et le VTC.
- Initier ou accompagner les actions de valorisation et de promotion d'événements autour du vélo, avec mixage des entrées thématiques et des objectifs de découvertes.

> BOUCLER SUR 3 ANS L'AMÉNAGEMENT DES « MONTÉES REMARQUABLES ».

> ACHEVER SUR 10 ANS LES 7 VÉLOROUTES DU RÉSEAU.

L'HéBERGEMENT

MISE EN PLACE D'UN PÔLE RESSOURCES et ACCOMPAGNEMENT

- *Conseils individualisés.*
- *Veille réglementaire et stratégique.*
- *Rédaction de guides pratiques pour les porteurs de projets.*
- *Site Internet « ressources » et actualités.*
- *Formations pour les créateurs de « petits » projets touristiques type « chambres d'hôtes », « meublés », « gîtes de groupes », « petits campings »…*
- *Partenariat avec SMBT pour une cohérence des Pays de Savoie.*

L'HÉBERGEMENT EST UNE COMPOSANTE PARTICULIÈREMENT STRUCTURANTE DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE MONTAGNE. CE SECTEUR EST UN ENJEU MAJEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LES ANNÉES À VENIR.

→ DANS UN PREMIER TEMPS, LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT S'INSCRIRA DANS LA CONTINUITÉ DES ACTIONS EXISTANTES :

- **Maintien de lignes d'aides spécifiques sur les typologies d'hébergements fragilisées et stratégiques de notre offre :** hôtels, centres de vacances pour enfants et adolescents, hôtellerie de plein air et refuges.
- **Poursuite du soutien aux associations partenaires concourant au développement et à l'amélioration de la qualité de l'offre :** UDOTSI, Savoie Haute-Savoie Juniors, Fédération Départementale du Tourisme Social, Groupement des hôtels pour collectivité, Logis de Haute-Savoie, Gîtes de France, Clévacances.
- **Logement des saisonniers** (modalités à définir).
- **Constitution et animation de réseaux sur les thématiques et niches de clientèles identifiées comme prioritaires :** travailler sur la qualité et l'offre produit sur certains gisements de clientèles identifiés comme stratégiques :

→ ***LE CYCLOTOURISME***
(travail déjà en partie engagé sur cette thématique avec la mise en place d'un réseau adapté à l'accueil cyclo).
→ ***LA PÊCHE***
→ ***L'AGRITOURISME***
→ ***L'ŒNOTOURISME***
→ ***LES HÉBERGEMENTS POUR RANDONNEURS***
→ ***LES JEUNES*** (moins de 35 ans)
→ ***LES CLIENTÈLES « PRINTEMPS, ÉTÉ, AUTOMNE »***
→ ***LES FAMILLES***
→ ***RÉSEAU D'AMBASSADEURS***

GAGNER LES JEUNES...

LES SENSIBILISER À LEUR ENVIRONNEMENT NATUREL, NOTAMMENT PAR LES PRATIQUES SPORTIVES

ÉVOLUTION DU « SAVOIR SKIER » DES COLLÉGIENS

> **Diversification aux sports emblématiques de la Haute-Savoie,** tout en maintenant une priorité absolue à la pratique du ski.

> **Prolongements hors temps scolaire :** aller vers un « PASS » ouvrant des conditions privilégiées d'accueil aux jeunes et à leurs parents, en coordination avec les partenaires potentiels (hébergeurs, DSF, HSN, stations ou villes d'accueil, transporteurs…).

PROJETS NOUVEAUX D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE (APN)

→ **PROJETS À VOCATION SPORTIVE :** organisés dans le cadre d'un cycle d'EPS, dans les disciplines emblématiques du département (course d'orientation, escalade, randonnée en montagne, canoë-kayak, hockey, patinage, voile, aviron).

→ **PROJETS NATURE MONTAGNE ET LACS :** projets pédagogiques pluridisciplinaires et pas seulement sportifs,

ils visent à une imprégnation des jeunes dans des milieux naturels, avec des objectifs croisés de connaissance des milieux sensibles, de sensibilisation aux risques, de valorisation environnementale et culturelle.

→ **SÉJOURS AVEC HÉBERGEMENT :** pour une réelle « imprégnation » des jeunes à la pleine nature.

CES ÉVOLUTIONS SONT PERMISES PAR UN NOUVEL ENGAGEMENT FINANCIER TRÈS IMPORTANT DU DÉPARTEMENT…

… MAIS DES PARTENARIATS SONT NÉCESSAIRES POUR ACCROÎTRE LEUR IMPACT

> **« GAGNER LES JEUNES »,** c'est un objectif difficile, traduit par un constat général d'échec des innombrables expérimentations, notamment pour la montagne…

> **« GAGNER LES JEUNES »,** c'est un objectif possible… si tous les partenaires s'y mettent :

Le Conseil général accroît ses moyens propres, mais doit développer les partenariats d'ores et déjà actifs avec, par exemple, « Domaines Skiables de France », mais aussi des structures associatives, dont celles qu'il a initiées, comme « Savoie Haute-Savoie Juniors » ou « Haute-Savoie Nordic ».

Par ailleurs, les territoires disposent de leviers directs :

> Sur les coûts d'accès.

> Sur la facilitation des accès.

> Sur la prise en compte des goûts des jeunes.

D'autres partenaires pourraient actionner des dispositifs complémentaires :

> Acteurs du tourisme social, pour les populations défavorisées.

> Communes et EPCI, pour les écoliers.

> Région Rhône-Alpes, pour les lycéens.

> Associations, dont réseau EMPREINTES ou CAF.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE..

Quelques principes majeurs peuvent être affirmés.

L'UN AVEC L'AUTRE, PLUTÔT QUE L'UN SANS L'AUTRE OU L'UN CONTRE L'AUTRE !

Le Développement Durable cherche à concilier développement économique, environnemental et social, et la position transversale du Tourisme fait évidemment de lui un éminent contributeur au Développement Durable.

→ NE PAS PRÉLEVER PLUS DE RESSOURCES QUE LE TERRITOIRE PEUT EN FOURNIR

Le Conseil général investit financièrement et techniquement dans la politique touristique de la Haute-Savoie mais également pour une gestion durable des ressources du territoire.

> *Il doit donc veiller à ce que ces deux politiques ne se télescopent pas, en les mettant en cohérence dans son Plan Tourisme.*

→ DÉFINIR ET MENER CHAQUE ACTION DANS UNE LOGIQUE DE DURABILITÉ

Unir les énergies et partager les compétences… du Conseil général, des Pays, des Syndicats Mixtes, des Communautés de Communes, de SMBT et des OTSI, autour d'un projet commun.

> *Relever un défi collectif… pour soutenir l'économie du territoire et accompagner les entreprises touristiques vers la sortie de crise.*

. ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DOIT ÉCLAIRER LES ORIENTATIONS PRISES DANS LE PLAN TOURISME

Le Plan Climat du Conseil général définira les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique qu'il souhaite mettre en œuvre dans le cadre de ses compétences. **Face à une telle responsabilité, le Conseil général a choisi la voie de la raison.**

> *Aller progressivement vers le développement durable de l'offre touristique.*

> *Éco-conditionner les aides, c'est en moduler le montant en regard de critères environnementaux.*

→ ÉCO-CONCEVOIR DES ÉVÉNEMENTS DÉPARTEMENTAUX

Les grands événements festifs, qu'ils soient sportifs, culturels ou artistiques, donnent clairement à voir aux visiteurs le niveau d'engagement et de réflexion des « autorités locales » dans le domaine environnemental.

Et les touristes sont de plus en plus sensibles à cette préoccupation, surtout lorsqu'elle donne de la cohérence aux discours convenus.

ÉCO-CONCEVOIR DES ÉVÉNEMENTS

> *Une exemplarité affichée pour toutes les manifestations organisées directement par le Département.*

> *Une modulation des aides départementales aux manifestations majeures dont il serait le partenaire opérationnel et médiatique (par exemple, accueil du Tour de France).*

EN RÉSUMÉ, LE PLAN TOURISME 2013-2022 DOIT INSCRIRE LE TOURISME DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA HAUTE-SAVOIE.

Savoie Mont Blanc TOURISME

PROMOUVOIR NOTRE DESTINATION

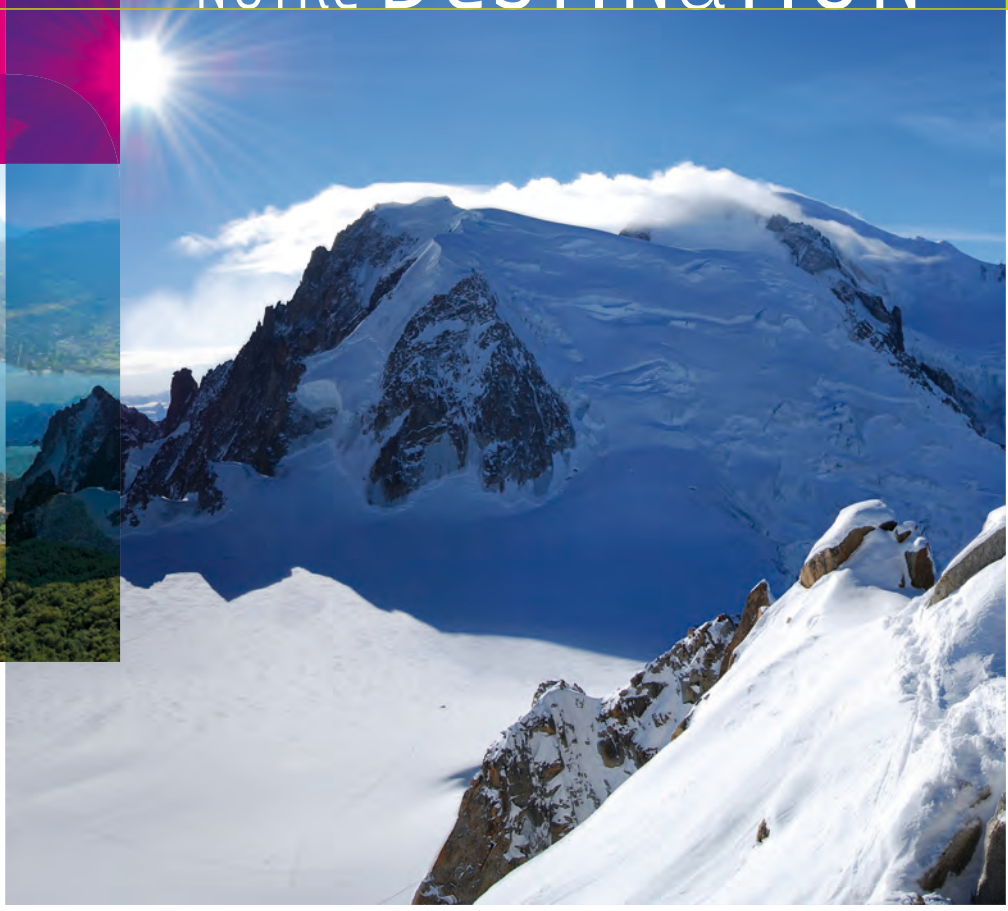

AUX CÔTÉS DES OFFICES DE TOURISME DES TERRITOIRES, SAVOIE MONT-BLANC TOURISME (SMBT) EST CHARGÉE PAR LES 2 DÉPARTEMENTS SAVOYARDS DE PORTER LE MARKETING DE LA MARQUE « SAVOIE MONT-BLANC » ET DE L'ADAPTER EN FONCTION DES MISSIONS DE VEILLE ET D'OBSERVATION QU'ELLE CONDUIT, EN LIEN AVEC LES GRANDS ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS DU TOURISME.

SMBT poursuit le développement de la Marque Destination Savoie Mont-Blanc sous des formes adaptées aux évolutions du paysage médiatique et des TIC (notamment le développement des réseaux sociaux).

Associée aux sites touristiques de son espace territorial, Savoie Mont-Blanc veut être repérée comme la première destination montagne française toutes saisons. SMBT doit représenter une valeur ajoutée pour les acteurs du tourisme, publics et privés, de Savoie et de Haute-Savoie.

Compte tenu des spécificités de chacun des départements, le Conseil général a souhaité que la stratégie globale de communication prenne mieux en compte l'identité haut-savoyarde, notamment au travers d'une

concertation accrue avec les acteurs de ses territoires, les organismes partenaires et ses propres services. Par ailleurs et au vu du constat que le «tout compris» correspond à une attente croissante des clientèles, un travail tout particulier est à accélérer au niveau de la chaîne des packagings.

DES PARTENAIRES AU SERVICE DES TERRITOIRES

LE DÉPARTEMENT SOUTIENT TOUT UN RÉSEAU D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU D'ASSOCIATIONS QUI CONCOURENT À LA COMMERCIALISATION DE L'OFFRE ET À L'ANIMATION DES TERRITOIRES…

L'organisation de séjours groupes d'enfants est un «parcours du combattant» pour les non initiés. Les premières missions de l'association sont de fédérer les centres d'hébergement collectifs, de centraliser l'offre et de mettre en relation via une centrale de réservation.

Créé à l'initiative du Conseil général de Haute-Savoie, EMPREINTES propose la mise en œuvre d'un plan de qualification, de valorisation et de structuration du tourisme de découverte. Cette offre se décline en 16 actions complémentaires.

La gestion du réseau Paysages de nos Communes a été confiée au CAUE par le Conseil général de Haute-Savoie.

La Marque Savoie valorise les produits et les services de Savoie et de Haute-Savoie répondant à des critères d'origine et de qualité. Élaborée en collaboration avec les organismes professionnels, les syndicats de produits et les producteurs concernés, sa démarche repose sur 7 principes fondamentaux pour la valorisation de l'excellence des produits et des services savoyards.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

> *Conventions entre le Conseil général et les structures partenaires, décrivant le champ d'action reconnu et son inscription dans la politique départementale.*

> *Mise en place d'un suivi régulier et formalisé donnant lieu notamment à la rédaction d'un compte rendu annuel.*

> *Hébergement de quelques structures au sein de la Maison du Tourisme et de l'Économie.*

DES MOYENS FINANCIERS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

POUR LES SEULES ACTIONS SPÉCIFIQUEMENT LIÉES AU TOURISME, **250 M€ SUR 10 ANS !**

Parallèlement à la poursuite des politiques conduites dans le cadre de ses grandes compétences réglementaires (transports, collèges, social) et à des engagements financiers considérables sur de gros projets d'infrastructures,

Le Conseil général double son effort en faveur du développement de l'économie touristique, passant de **12 à 25 M€** en moyenne annuelle.

On peut donc considérer que le plan 2013-2022 impacte un volume global d'investissements de plus de **550 M€.**

RÉCAPITULATIF PLAN TOURISME
Hors grandes infrastructures et THD

OPÉRATIONS	Montants arrondis sur 10 ans en M€	
	Global estimé	Part CG
Projets des territoires	230,0	70,0
Grands sites	97,0	35,0
Culture	75,0	39,5
Itinérance	54,0	28,4
Hébergements	20,0	7,1
Jeunesse	16,0	15,0
Transversalités	4,0	2,0
Promotion	65,0	53,0
TOTAL	**551,0**	**250,0**

EN PARALLÈLE AU PLAN TOURISME, LA RÉALISATION DE GRANDES ACTIONS STRUCTURANTES

ACCÉLÉRER LES GRANDES INFRASTRUCTURES POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ AU POTENTIEL TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT

DES ENGAGEMENTS CONSIDÉRABLES SUR LA CHAÎNE DES TRANSPORTS

→ AÉRIEN

> Élargissement à la Haute-Savoie des acquis de l'aéroport de CHAMBÉRY (charters).

> Optimisation de la chaîne des packagings autour de GENÈVE/Cointrin et LYON/Saint-Exupéry.

> Clarification de la vocation d'ANNECY/Meythet.

→ FERROVIAIRE

> CEVA, shunt d'ÉTREMBIÈRES.

> Modernisation SAINT-GERVAIS/VALLORCINE.

> TGV directs sur le Chablais et le Mont-Blanc, avec modernisation des voies et des gares.

> Modernisation AIX-LES-BAINS/ANNECY.

> Suppression de passages à niveaux dangereux.

> Optimisation chaîne packagings à partir des gares TGV proches, dont ALBERTVILLE.

→ LACUSTRE

> Optimisation des liaisons CGN sur le Léman (Navibus).

→ TRANSPORTS ROUTIERS COLLECTIFS

Compléments à l'offre de base du Conseil général, pour éviter les ruptures de charge, améliorer le cadencement et optimiser l'adéquation des capacités des navettes à la demande (prise en main nécessaire par les professionnels).
Packaging global par une Centrale de mobilité, si possible commune aux Pays de Savoie.

*La 1re phase du plan THD de SYANE prévoit des participations publiques pour **48,7 %, soit 64 M€** :*

ÉTAT : 28 M€
RÉGION : 12 M€
DÉPARTEMENT : 12 M€
COMMUNES : 12 M€

Le financement de la phase 2 reste à préciser.

TOUT NOTRE TERRITOIRE EN TRÈS HAUT DÉBIT, UN ENJEU VITAL POUR TOUTE NOTRE ÉCONOMIE, LE TOURISME EN PARTICULIER...

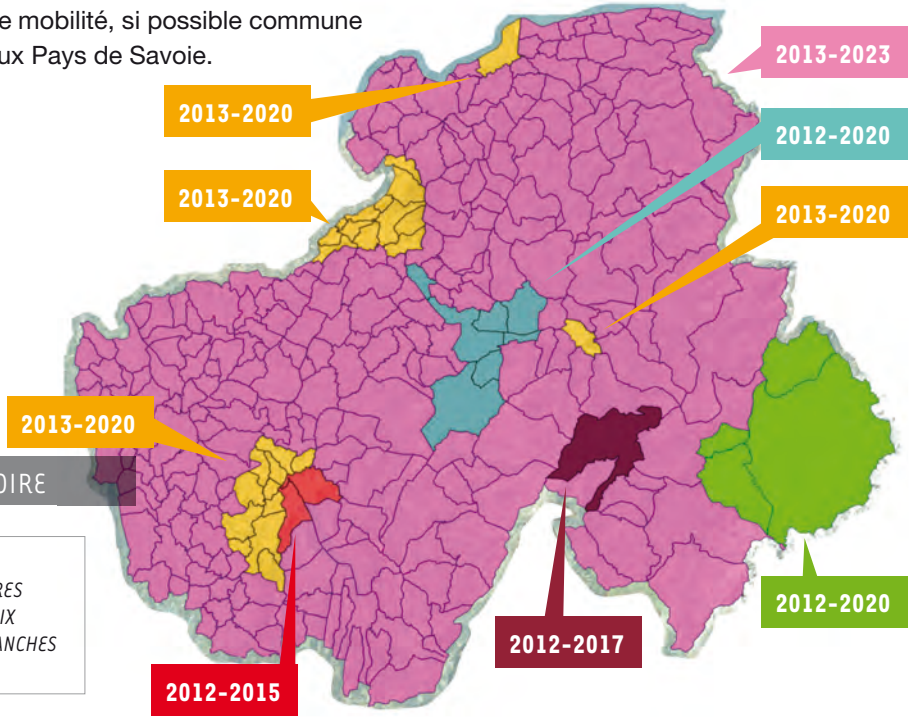

THD : CALENDRIER DE COUVERTURE DU TERRITOIRE

ANNONCES OPÉRATEURS PRIVÉS
- *Zones « en concertation »*
- *Zones secteur privé*

INITIATIVES PUBLIQUES
- *CC FAUCIGNY-GLIÈRES*
- *CC VALLÉE CHAMONIX*
- *COMMUNE DE SALLANCHES*
- *SYANE*

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN TOURISME… COMMENT ?

Sous réserve des décisions de l'Assemblée, la mise en œuvre pourrait s'envisager comme suit, sachant que des recalages annuels pourront être proposés en fonction des constats d'avancement faits en COPIL ou d'évolutions jugées souhaitables ou rendues nécessaires.

→ 2013 : UNE ANNÉE DE TRANSITION

> Clôture de la « politique montagne », au titre des différents contrats dont la prorogation a été acceptée par le Conseil général (soldes impératifs sur l'exercice sans possibilités de reports).

> Concertation avec les territoires dans la mise au point des projets structurants candidats à prise en compte dans le plan tourisme. Dans toute la mesure du possible, recherche de coordination des interventions avec le cadre régional.

> Préparation et premières formalisations des nouvelles contractualisations dans le nouveau cadre du plan tourisme.

→ 2014-2016 : 3 ANNÉES DE MONTÉE EN CHARGE,

en fonction de l'avancement des dossiers et des annualités budgétaires.

→ 2017-2019 : 3 ANNÉES « DE CROISIÈRE ».

→ 2020-2022 : 3 ANNÉES DE PARACHÈVEMENT DU PLAN,

avec préparation de l'action qui nous conduira à « Haute-Savoie 2030 ».

LA FINALISATION DU PLAN TOURISME… QUAND ?

> *LE PLAN TOURISME ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES « TECHNIQUES » SERONT SOUMIS À DÉBAT ET VOTE DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE LORS DE LA SESSION BUDGÉTAIRE DES 10 ET 11 DÉCEMBRE 2012.*

Dans la foulée de la réunion du 25 septembre, CINQ RÉUNIONS SERONT ORGANISÉES AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE À L'ÉCHELLE DES « GRANDS TERRITOIRES » évoqués dans le document.

→ ELLES AURONT POUR AMBITIONS PRINCIPALES :

> **Une poursuite et un approfondissement du dialogue sur les objectifs généraux** (proposés au travers de la présente plaquette) ;

> **Des échanges plus ciblés sur les objectifs propres du territoire** (dans la droite ligne, pour les stations de montagne, de la petite consultation écrite de mai 2012 sur leurs grands projets de développement).

Le Conseil général en attend un enrichissement du projet qu'il a initié, notamment sur l'ampleur et le calendrier de réalisation prévisionnel des grands projets structurants qu'il pourrait avoir à soutenir à partir de 2013 ou, plus probablement, de 2014.

LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE ET LA PREMIÈRE QUINZAINE DE NOVEMBRE SERONT CONSACRÉES À LA FINALISATION FORMELLE DU PROJET,

période pendant laquelle des échanges seront encore conduits, en tant que de besoin, avec les acteurs des territoires.

Dans le même temps, les commissions concernées du Conseil général se prononceront sur les modalités précises de mise en œuvre financière et administrative applicables dès l'exercice 2013.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE

1, avenue d'Albigny
BP 2444
74041 Annecy Cedex

Tél. : 04 50 33 50 00

www.cg74.fr

NSEIL GÉNÉR
DE LA HAUTE-

haute savoie
Conseil Général
Chaque jour à vos côtés

© New Deal - RC Grenoble. Photos : ©CG74/Laurent Guette/C. Malherbe ; CDV74 ; FIFA ; Fotolia.fr/Alexander Rochau/Dominik M. ; Phovoir.fr ; RFF/Chabert ; SAMSAH-APF Cluses ; Savoie Mont-Blanc/Chabance/Haase/Hagenmuller/Huchette/Lansard/Raih/Ramus/Smit ; X, droits réservés.